

Rosay sur Lieure > Château de Rosay

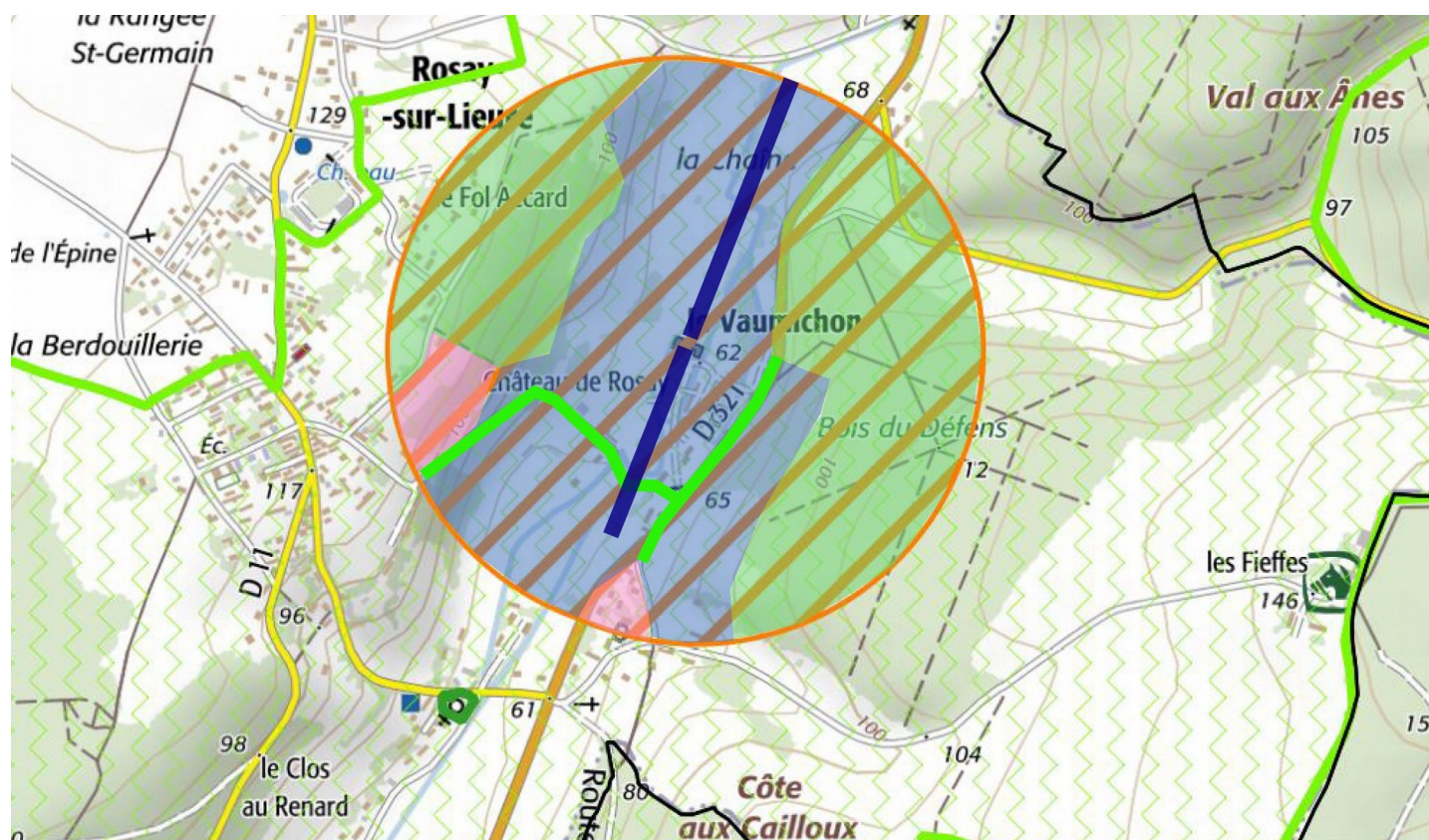
Le château de Rosay sur Lieure est inscrit en tant que monument historique depuis le 31 janvier 1938.

Le château a été construit vers 1611-1619 par la famille du Mesnil-Jourdain. L'édifice possède un corps de logis central cantonné par deux ailes courtes bâties en retour. Apparenté à l'architecture classique, le château présente des façades enduites rythmées par des chaînes en briques. Ce matériau est également repris pour les ornements (cadre des baies, corniches, arc d'entrée, frontons des lucarnes, etc.). Le domaine tire parti de son site en utilisant la rivière de Lieure pour entourer le château de douves et sillonner le parc de canaux. Une chapelle fut ajoutée vers 1660 mais a été détruite vers 1850. Épargné par la Révolution, le domaine est remanié au XIX^e (aménagement des intérieurs, création d'un parc à l'anglaise). Seule une partie du parc a subsisté, le reste ayant été morcelé et déboisé courant XX^e. Dans un état avancé de délabrement en 1969, le château a été racheté par M^e Castellane, avocat à Paris, afin de le transformer en gîte d'hôtes pour séminaires et réceptions, usage qu'il a conservé à nos jours.

Le domaine possède une perspective Nord-Sud dans l'axe de la vallée de la Lieure. Le cadre paysager de cette vallée reste préservé (champs, prairies et coteaux boisés). De même, l'architecture rurale (bâti à colombage, en briques) participe à cet environnement valorisant.



La vallée de la Lieure est site inscrit depuis le 6 mars 1992.



périmètre de protection	site naturel inscrit	Zone inconstructible sauf fortes prescriptions	Zone constructible avec prescriptions	zone de projet d'aménagement urbain	zone de champs à préserver	0 250 m
site naturel classé	perspective/ axe de vue	voie / allée urbanisée à préserver	voie/ allée arborée à préserver	zone naturelle/forêt à conserver		

Périmètre de 500m avec ZFSP : Dans les 500 mètres, vous pouvez vous référer aux fiches essentiels générales. Toutefois, dans les secteurs bleu et rose, des prescriptions supplémentaires sont à prendre en compte eu égard aux enjeux pour la préservation de l'écrin du monument (voir au verso de la fiche).



La façade sud (vue éloignée)



L'aile est depuis la cour



La façade nord sur les champs



Images extraites du site du château : <http://www.chateauform.com>

Pour la zone en rose foncé dans le périmètre de 500m Il est préférable d'éviter les constructions qui viendraient au dessus de la ligne de paysage existante (maison à deux niveaux, bâtiments agricoles de type silo, château d'eau, éolienne...). Les projets éoliens ne doivent pas se trouver dans l'axe majeur du château à moins de nuire irrémédiablement à son caractère.

Les constructions nouvelles devront respecter le style existant : maisons parallélépipédiques (pas de V, W, X, Y ou Z). Les toitures seront à minima à 45° pour de l'ardoise ou de la tuile plate de teinte brun vieilli à rouge vieilli à 20u/m². Les pignons seront droits (pas de croupe ou à 65°). Les constructions seront Rez-de-Chaussée plus combles (mais pas R+1+C). Les constructions en brique et colombage sont à préserver et à développer. Les enduits ne seront ni blanc, ni gris, ni noir mais plutôt dans les beiges (clair ou foncé) et ocre léger (mais pas toulousain). Des modénatures seront réalisées en soubassement mais aussi autour des baies (portes et fenêtres) de manière privilégiée en pierre, en brique ou en colombage. Les portails et murs seront en adéquation avec l'environnement proche. Les rives de toiture seront débordantes de 20 cm. La bichromie architecturale des façades devra être recherchée.

Pour la zone en bleu clair Il s'agit d'une zone qui n'a pas vocation à être urbanisée. Seuls des bâtiments annexes au monument historique et dans le strict respect de son style peuvent être envisagés.

Pour le reste du périmètre de 500m et le site inscrit Les avis seront cohérents avec ceux émis ces dernières années, à savoir : pas de maisons à volume compliqué (type V, W, Y, ou Z), pentes à 45° pour les volumes principaux, ardoise ou tuile plate de teinte brun vieilli, à 20u/m², avec un débord de toiture de 20cm, enduit de teinte beige clair avec modénatures (au choix : chaînages, encadrement de fenêtres, soubassement, colombage...). *Voir les autres fiches.



La vallée de la Lieure



Le village



Le cadre rural



Quelques maisons dans les abords

